



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 62856

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'octroi du bénéfice de la campagne double des anciens combattants d'Afrique du nord, fonctionnaires et assimilés. Il semblerait que la concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du nord, fonctionnaires et assimilés, est toujours en cours. Plus de 47 ans après la fin du conflit d'Afrique du nord, il est difficilement acceptable que le règlement de la question citée en objet soit indéfiniment retardé. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, a été relancée dans le prolongement des conclusions de l'étude réalisée par M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales. Elle est sur le point d'être finalisée et des propositions concrètes devraient être présentées d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62856

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10333

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12253